

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL DABADIE sur la commune principale de l'AIOT 2 Chemin de Lassede d'Abos 64350 Peyrelongue-Abos.

La référence de votre dossier est A-3-QPURERGFE et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/08/2023 à 15h19 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : **0006810733**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **53201219200011**

Raison sociale **DABADIE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LUQUET

22 cami dou claret

65320 LUQUET

Signataire

Qualité : **GERANT**

Référent

Fonction : **ELEVEUSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL DABADIE**

Description des activités :

ELEVAGE BOVINS VIANDE PRODUCTION DE VEAUX SOUS LA MERE ET ENGRAISSEMENT DE VACHES DE REFORME

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **OUI**

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R.181 46 du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité ou proximité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

Interactions de l'installation avec les installations existantes :

la EARL DABADIE est composée de 2 sites d'exploitation sur 2 départements (1 site à Luquet 65 & 1 site à Peyrelongue Abos) le siège social se situe à Luquet (65) et 22 KM séparent les 2 sites de l'exploitation. Sur le site de Peyrelongue Abos (64) la EARL DABADIE souhaite construire un bâtiment photovoltaïque pour pouvoir mettre 1 stockage de foin paille fourrage matériel + 30 têtes adultes et génisses du mois de décembre au mois de mars abri hivernal + box de vêlage et box isolement toute l'année pour les bovins qui en auront besoin mais il n'y a pas d'augmentation du cheptel existant. cet équipement vient compléter le site de Luquet (65) ce bâtiment permettra évitera le va et vient du cheptel entre les 2 sites. le site de Peyrelongue Abos est entouré de 65Ha de prairies naturelles que nous utilisons pour notre cheptel.

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **2 Chemin de Lassede d'Abos 64350 Peyrelongue-Abos**

X : 449360

Y : 6262476

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

le projet de construction de ce nouveau bâtiment pour la EARL DABADIE sur le site de Peyrelongue Abos permettra de minimiser les circulations et transfert de cheptel d'un site à l'autre. La EARL DABADIE exerce son activité d'élevage de veaux sur la mère sur 2 sites. 1 site situé à Luquet (65) et 1 site situé à Peyrelongue Abos. 22Km séparent les 2 sites de l'exploitation. La construction du nouveau bâtiment sur le site de Peyrelongue Abos permettra de stocker de la paille du foin du fourrage (le site de Peyrelongue Abos est composé de 65Ha de prairies naturelles) de stocker également du matériel et de mettre à l'abri en période hivernale 30 têtes (mères/ génisses) il n'y a pas d'augmentation du nombre de têtes/ du cheptel. A l'année il y aura également dans ce bâtiment des box d'isollements et des box de vèlages. ce nouveau bâtiment permettra e rationaliser les déplacement inutiles entre les 2 sites de l'exploitation.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.